

LITS HALTE SOINS SANTE
LHSS
6 Avenue des Mourets 82000 Montauban
05.63.03.19.60 – fax : 05.63.03.82.10
accueil@reliance82.fr

Les lits halte soins santé sont des établissements médico-sociaux au sens du 9° du 1 de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles. Ils ne se substituent pas à l'hôpital et ne sont pas dédiés à une pathologie donnée. Les LHSS offrent une prise en charge médico-sociale de la personne en situation de précarité. Ils sont destinés à l'accueil temporaire des personnes ne disposant pas de domicile, quelle que soit leur situation administrative dont l'état de santé ne justifie pas d'hospitalisation mais nécessite une prise en charge adaptée. La durée prévisionnelle du séjour ne doit pas excéder deux mois mais elle reste conditionnée à l'évolution de l'état de santé de la personne accueillie. Ouverts 24h/24 et 365 jours par an, les LHSS offrent un hébergement, des soins médicaux et paramédicaux, un suivi thérapeutique, un accompagnement social, des prestations d'éducation sanitaire. Ils sont accessibles aux personnes handicapées.

VOLET 1 : FICHE DE RENSEIGNEMENTS SOCIAUX

Le dossier de demande LHSS comprend 2 volets distincts :

- **Le volet 1 (social) rempli par le travailleur social et le volet 2 (médical) rempli par le médecin à adresser au service LHSS par mail libellé demande admission LHSS à l'adresse mail suivante : admissionlamlhss@reliance82.fr**

Le principe du libre choix, est un principe fondamental, rappelé par la loi du 4 mars 2002 relative au droit des malades et à la qualité du système de santé et codifié à l'article L. 1110-8 du code de la santé publique.

Origine de la demande

Date :

Service :

Personne à joindre :

Téléphone :

Adresse email :

1. Etat Civil

Prénom.....

N° Allocataire CAF.....

Nom :

N° sécurité sociale :

Date de naissance.....

Organisme :

Age :

Téléphone portable :

Sexe:

Nationalité :

Pays d'origine :

Document d'identité et validité :

Situation administrative des personnes étrangères

Date d'entrée en France :

- Demandeur d'Asile
- Procédure prioritaire
- Procédure normale
- Ressortissant Européen

Document d'identité :

- Carte séjour, valable jusqu'au
- Visa touriste valable jusqu'au
- Sans titre de séjour

Langue parlée et/ou comprise

- Français
- Anglais
- Autres, préciser :

- Relève du règlement DUBLIN II
- Débouté du droit d'Asile
- Ressortissant autre pays

- Passeport valable jusqu'au.....
- Carte d'étranger malade valable jusqu'au
- Autre

- Russe
- Espagnol

2. Situation de la personne:

L'hébergement

- Rue
- Hébergement d'urgence
- Hôpital/ structure médicale

- Habitat précaire
- Famille ou ami
- Autres, préciser :

Les ressources

- RSA
- Indemnités journalières
- Allocation demandeur d'asile
- Autres, préciser :

- Chômage
- AAH
- Aucune

La protection sociale

- MSA
- CPAM

- PUMA (CMU base)
- CMU C
- Accident du travail
- Sans droit ouvert

- Autre :

- Mutuelle
- AME
- ALD

Si demande protection sociale en cours :

Type :

Depuis le :

3. Suivi et accompagnement social

Connu d'un service social

- Oui
- Organisme :
- Personne référente :

Mesure de protection :

- Curatelle
- Nom du curateur/ tuteur :
- Coordonnées :

Domiciliation :

- CCAS, préciser :
- Secours Catholique

- Non

Tutelle

Accueil de jour Reliance 82

Autre, préciser :

COURRIER DE MOTIVATION DU DEMANDEUR

Le bénéficiaire doit accompagner cette démarche par un courrier motivant sa demande d'admission (dans le cas où le bénéficiaire n'est pas en capacité d'écrire, le courrier peut être réalisé sous dictée en le précisant toutefois).

NOTE SOCIALE DU REFERENT